

Compte Rendu réunion du Conseil municipal de LORLANGES
9/07/2013

• **TARIF RAMASSAGE SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Le Conseil Municipal ne modifie pas les tarifs par rapport à l'année scolaire 2012-2013.

• **TARIF SALLE POLYVALENTE MATALUIT**

Le Conseil Municipal souhaite rajouter le tarif suivant à compter du 1^{er} août 2013 :

A BUT LUCRATIF : Assemblée Générale Association Champ Pointu : 60 €.

Le reste sans changement.

• **RENOUVELLEMENT BAIL LOGEMENT DE L'ECOLE**

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer le renouvellement du bail de location du logement de l'école à Mr Yannick GAYAT.

Montant du loyer : 348.99 € mensuel (augmentation de 1.54 %)

Participation aux frais de chauffage : 78 € mensuel (augmentation de 3 €/mois).

• **TRAVAUX DE VOIRIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier DETR 2013 concernant la réfection des rues du village d'Angelane ainsi qu'une partie de la VC 6 n'a pas été retenu.

Mr le Maire propose de redéposer le dossier en 2014. Cependant la route de Védrines, endommagée lors des derniers orages, sera remise en état en 2013.

Après consultation auprès de plusieurs entreprises, l'entreprise CYMARO a été retenue pour la somme de 15 232.00 € HT.

• **TRAVAUX ECOLE**

Afin d'accueillir le demi poste enseignant à la prochaine rentrée scolaire, les travaux pour la création de la classe supplémentaire vont être réalisés pendant les vacances, pose de volets par l'entreprise BOUZON, installation électrique par l'entreprise COURTEIX, travaux de menuiserie par l'entreprise AVININ Didier et divers travaux intérieurs par les employés communaux.

• **ECOLE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE MASSIAC**

Par courrier en date du 18 juin, Mr le Président de la Communauté de Communes du Pays de Massiac sollicite la Commune afin de prendre en charge les frais résiduels d'enseignement musical d'un enfant de la commune inscrit à l'école de musique du Pays de Massiac à hauteur de 1 200 €. Le Conseil Municipal donne une réponse défavorable à cette demande.

• **SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTE POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR SUR LES LOCATIONS DES GITES COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal décide de supprimer la régie de recette pour la perception de la taxe de séjour sur les locations des gîtes communaux, suite à la suppression des gîtes communaux.

• **ANNULATION DELIBERATION N° 2013/30 EN DATE DU 14 MAI 2013**

La SPA dont le siège social est située à Polignac ne travaillant pas avec la SPA de Brioude, le Conseil Municipal à l'unanimité demande l'annulation de la délibération n° 2013/30 en date du 14 mai 2013 concernant l'adhésion à la SPA de Polignac.

• **PARTICIPATION TRANSPORT SCOLAIRE COMMUNE DE**

LEOTOING POUR L'ANNEE 2012-2013

Suite à la demande de la Commune de Léotoing, à la rentrée scolaire 2012-2013, les enfants de Léotoing ont bénéficié du transport scolaire pour se rendre à l'école de Lorlanges.

Après versement de la subvention du Conseil Général et la participation des familles, la somme restant due à la commune de Lorlanges s'élève à 2 872.62 € pour l'ensemble des circuits (secondaire et primaire). Le Conseil Municipal décide de demander une participation de 1 400 € à la Commune de Léotoing.

- **PROGRAMME « HABITER MIEUX EN PAYS DE BLESLE »**

Vous voulez changer de chaudière, remplacer votre poêle à bois, faire isoler vos combles, et faire des économies de chauffage ?

Bénéficiez des AIDES du programme HABITER MIEUX en Pays de Blesle.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie qui tient un dossier à votre disposition ou auprès de la Communauté de Communes du Pays de Blesle au 04 71 76 06 99.